



Réseau Oncologique d'Alsace

INFORMATION AUX PERSONNES MALADES

SEANCE DE REFLEXOLOGIE

Réseau **O**ncologie D'Alsace
17a rue des Moines - 67500 HAGUENAU
Tél. : 07 71 69 11 39 Mail : roda1@reseau-roda.fr

Registre des associations, Réf. Vol. 70 Folio n°70

Réseau **O**ncologie D'Alsace
17a rue des Moines - 67500 HAGUENAU
Tél. : 07 71 69 11 39 Mail : roda1@reseau-roda.fr

Registre des associations, Réf. Vol. 70 Folio n°70

Vous êtes soigné en cancérologie et adhérent au réseau [RODA](#).

Le réseau a mis en place un dispositif de prise en charge de séance de réflexologie ouvert aux personnes malades.

Il a pour objectif de vous permettre de rencontrer aisément un professionnel spécialisé dans la réflexologie à proximité de votre domicile

En quoi consiste cette proposition de séance de réflexologie ?

Il s'agit de vous donner la possibilité de rencontrer un réflexologue. Vous pouvez bénéficier de 3 séances entièrement prises en charge par le réseau, dans le cadre de ce dispositif.

Qui assure les séances ?

Une infirmière ou autre professionnel, spécialisés dans la réflexologie, installés en cabinet en ville ou travaillant en association.

Ils sont adhérents au réseau RODA et sont sensibilisés aux problématiques des personnes malades.

Où ont lieu les consultations ?

En cabinet ou à votre domicile si votre état de santé le nécessite, selon le rendez-vous pris avec le professionnel.

Qui peut bénéficier de ces séances ?

L'offre des 3 séances concerne les personnes atteintes (ou ayant été atteintes) d'un cancer ou celles en situation palliative de leur maladie.

A quel moment du parcours de soin peut-on y avoir recours ?

A tout moment, hors hospitalisation : dès l'annonce de la maladie, pendant les traitements, ainsi qu'après, voire bien après les traitements.

Comment bénéficier de cette prise en charge ?

Pour connaître les professionnels à solliciter, vous pouvez demander leurs coordonnées au secrétariat du réseau [RODA](#).

Ensuite, vous conviendrez ensemble d'un rendez-vous.

Que se passe-t-il au bout des 3 séances ?

Si vous souhaitez continuer les séances auprès du réflexologue choisi dans le cadre du réseau, au-delà des 3 séances, **la prise en charge financière sera à vos frais à partir de la 4^e consultation.**

Pour rappel, les séances de réflexologie ne sont pas remboursées par la Sécurité Sociale.

Pour connaître les tarifs pratiqués, demandez-les au professionnel que vous choisirez.